

## Edito

En ce début d'année 2018, c'est avec un grand plaisir que les 3 syndicats FO de la DGAC (FEETS-FO) vous proposent le premier numéro de leur lettre d'information. C'est avec le souci de toujours mieux vous informer que nous avons décidé de lancer ce nouveau support qui paraîtra de façon régulière. Les sujets abordés traiteront de la DGAC elle-même mais aussi plus largement de la Fonction publique d'Etat (où FO est le 1<sup>er</sup> syndicat), de notre ministère (où la FEETS-FO est aussi le 1<sup>er</sup> syndicat) et d'Europe dont beaucoup de nos dossiers dépendent.

Toute l'équipe de FO vous souhaite une bonne lecture et une excellente année 2018 !



## Budget DGAC 2018

Voici les grandes lignes du budget annexe (BACEA) d'un montant de **2127 M€** pour 2018 :

### Recettes :

Redevances de route = **1318 M€**  
 RSTCA = **252 M€**  
 Taxe aviation civile = **422 M€**

### Dépenses :

Dépenses de personnels (dont les pensions) = **1199 M€**  
 soit 56% du budget. En hausse de +1,4%  
 Dépenses de fonctionnement = **149,5 M€** (stable)

Organismes extérieurs

(Eurocontrol, Météo France..) = **220 M€**

Subvention à l'ENAC = **95 M€**

Investissements = **252 M€**. Depuis 2014 ce montant est stable.

Emprunt = **87 M€** et remboursement d'emprunt = **190 M€**.

La DGAC poursuit donc son désendettement qui va revenir à son niveau d'avant la crise de 2008

(dette DGAC = **890 M€** fin 2018)

Le schéma d'emploi est stable (pas de baisse d'effectifs comme prévu dans le protocole). Les plafonds d'ETP sont de 10677 pour la DGAC et 812 pour l'ENAC.



## Europe / international

### Droit de grève des contrôleurs :

Début 2016, des compagnies aériennes se sont regroupées au sein de l'association Airlines for Europe (A4E) avec un seul but : réduire les coûts en tapant tous azimuts ! Dans la logique marchande de A4E, le contrôle aérien est avant tout une charge qu'il faut absolument réduire. Suite à une action de lobbying A4E a, malheureusement, convaincu la Commission d'adopter une communication en juin dernier dont les recommandations incitent des Etats membres à « encadrer » le droit de grève de la façon suivante :

- dépôts de préavis de grève « anticipés » à 14 jours avant le mouvement prévu,

- déclarations individuelles de la part des personnels sur leur participation à la grève... permettant ainsi aux employeurs de modifier les vacations des grévistes en les remplaçant par des non-grévistes,

**ALERT !**

- accords entre Prestataires de service de Navigation Aérienne afin de pouvoir « remédier aux perturbations du trafic en cas de grève ». En clair, c'est permettre la reprise des secteurs de contrôle en grève par un autre prestataire...

Dans ce contexte, il faut rappeler que la réglementation du droit de grève ne relève pas de la compétence de la Commission mais de celle des Etats Membres ! Autrement dit, c'est à la France de régler le droit de grève des contrôleurs et à ce jour, l'application du service minimum existant donne satisfaction !

Face à ces menaces, ETF - FO membre fondateur - et ATCEUC ont lancé une grande campagne pour lutter contre la désinformation initiée par A4E et relayée par la Commission : les compagnies sont bien responsables de 50 % des retards en Europe ! Les grèves des contrôleurs... un petit pour cent !

## Programme Action publique 2022 :

Fin septembre, le Premier ministre a lancé officiellement le programme Action publique 2022 qui est le prolongement de la révision générale des politiques publiques (RGPP sous Sarkozy) ou de la modernisation de l'action publique (MAP sous Hollande).

L'objectif affiché est de réduire de 3% de PIB (60 milliards d'euros) les dépenses publiques et de 120000 le nombre de fonctionnaires d'ici à 2022. Le gouvernement veut supprimer 50000 ETP dans la Fonction publique d'Etat (2,3 millions d'agents) et 70000 ETP dans la Fonction publique territoriale (1,9 million d'agents).

Le gouvernement a mis en place un comité AP 2022 (CAP 22) qui ressemble fort à la commission Attali créée en 2007 par N. Sarkozy et dont le rapporteur était un certain ... Emmanuel Macron.

Ce comité est chargé de faire des propositions de réformes

des services publics au gouvernement. Il remettra son rapport fin mars 2018.

Il est fort probable que le comité préconisera de poursuivre les mutualisations, externalisations, fermetures de services et les privatisations. Tous les ministères devront préparer un plan de transformation de leur secteur d'activité avec des réformes structurelles. Ces plans seront examinés en conseil des ministres avant l'été 2018.

Le gouvernement va aussi lancer un grand Forum de l'action publique pour recueillir l'avis des citoyens et des fonctionnaires sur les services publics. Il s'agit en fait d'un **parodie de concertation** puisque les objectifs sont déjà fixés (baisse des dépenses et des effectifs).



## Hausse de la CSG de 1,7% au 1er janvier 2018 :

**FO DIT NON !**

Cette hausse s'appliquera à l'ensemble de la rémunération (traitement indiciaire et primes).

Sous la pression des syndicats (grève à l'appel de tous les syndicats de la FP du 10 octobre), le gouvernement a finalement décidé de mettre en place une compensation pour les fonctionnaires.

Cette compensation se fera sous forme d'indemnité pour garantir le maintien du salaire au 1er janvier 2018. Cette indemnité sera réévaluée au 1er janvier 2019 mais n'évoluera plus ensuite.

Cela signifie que tous les agents qui bénéficieront d'une augmentation de salaire à partir de 2019 (changement

d'échelon, de grade, hausse de primes..) la verront amputée des 1,7% de CSG supplémentaires»

Rappelons que les salariés du secteur privé bénéficieront eux d'une hausse de leur pouvoir d'achat (de + 1,3 %) au 1er janvier 2018 puisque la hausse de la CSG (+1,7%) sera accompagnée d'une suppression des cotisations maladie et chômage (-3 %).

## Jour de carence rétabli au 1er janvier 2018 :

**FO DIT NON !**

Le gouvernement a décidé de rétablir un jour de carence en cas d'arrêt maladie.

A compter de 2018, en cas d'arrêt maladie d'au moins une journée, vous perdrez 1/30ème de salaire.

Cette mesure avait déjà été mise en

place en 2012 par N. Sarkozy puis supprimée par F. Hollande en 2014.

## PPCR : 2018 année blanche :

Le gouvernement a également annoncé que toutes les mesures prévues dans le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) de la FP seront gelées en 2018. Le calendrier de mise en œuvre des revalorisations indiciaires est donc décalé d'un an.

En 2018, les fonctionnaires subiront ainsi les effets négatifs de PPCR (allongement durée de carrière, suppression des réductions de délai..) ... sans les revalorisations indiciaires.

FO n'a donc aucun regret de ne pas avoir signé ce protocole conclu par le précédent gouvernement avec des syndicats minoritaires (UNSA, CFDT..).

# Ministère (MTES)

## Effectifs :

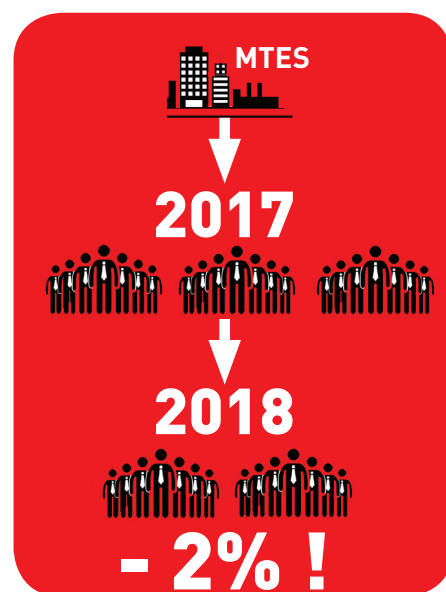
En 2018, le MTES (Transition écologique et solidaire) subira une baisse de 2% de ses ETP (-1324 sur un total de 65300 ETP hors DGAC et ENAC).

Le MTES est le ministère qui subit la plus grosse baisse d'effectifs (en proportion) de toute la Fonction publique.

La DGAC (10679 ETP) et l'ENAC (812 ETP) sont parmi les seuls services du ministère (avec l'Agence française pour la biodiversité) à bénéficier d'une

stabilisation des effectifs (mesure obtenue dans le protocole DGAC).

Sur l'ensemble de la Fonction publique d'Etat (2,36 millions d'agents), les effectifs baisseront de 1600 ETP en 2018. Le gouvernement a annoncé qu'il souhaite réduire de 12000 ETP/an les effectifs de l'ensemble de la FP d'Etat entre 2019 et 2022 (50000 suppressions d'ETP entre 2017 et 2022).



Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?

**REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>**